

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017
COMPTE RENDU

Le 21 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 15.12.2017

PRESENTS. M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AIUDI

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ DM N°2
- ❖ Tableau des emplois
- ❖ Rythmes scolaires
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 30 novembre 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- DM N°2

Le conseil municipal après délibération, faute de crédit budgétaire suffisant pour procéder à un règlement, il y a lieu de régulariser la situation budgétaire.

Le conseil municipal décide et autorise le Maire à procéder au virement de crédit suivant :

C/020 : dépenses imprévues : - 215.60 en dépenses

C/1641 : emprunts : + 215.60 en dépenses

Le Maire précise que cette opération résulte du retard, pris par l'organisme prêteur, dans l'exécution de la convention permettant des versements trimestriels du remboursement de l'emprunt de l'école.

2- Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose les modifications du tableau des emplois avec la création d'un poste d'adjoint technique de 8h48 par semaine pour la cantine.

Le départ en retraite de Dominique BOUVRET en avril nécessitera en effet un recrutement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er janvier 2018 ;

Le poste secrétaire de mairie correspondra dès janvier 2018 à 28 heures et 7 heures complémentaires par semaine.

Dominique FORAY a entrepris des démarches pour réaliser une Validation des Acquis d'Expérience afin d'obtenir le CAP Petite Enfance. Un accompagnement, proposé par le GRETA, représente un coût de 1 080 € qui sera pris en charge en intégralité par la commune.

❖ Dossiers urbanisme :

◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Aucun dossier d'urbanisme n'a été déposé en mairie depuis le dernier conseil municipal.

❖ Déclaration d'intention d'aliéner :

Aucune demande d'aliénation n'est à examiner.

❖ Rythmes scolaires :

En vue d'une éventuelle modification des rythmes scolaires, le Maire rappelle les trois phases de la procédure :

- Sollicitation de l'avis des parents,
- Avis du conseil d'école,
- Délibération du conseil municipal.

Un questionnaire a été adressé aux parents : sur 64 familles, 42 réponses et 1 abstention, 18 voix en faveur de la semaine à 4 jours et demi et 23 pour la semaine à 4 jours.

Un conseil d'école extraordinaire se tiendra le 9 janvier pour rendre son avis.

La décision finale sera prise lors du conseil municipal de janvier.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission finances :

Le budget 2017 a été maîtrisé, les montants des recettes réalisées sont supérieurs aux prévisions et les dépenses ont bien été anticipées.

La commission se réunira le 20 janvier à 10h pour préparer l'élaboration du budget 2018.

◆ Commission voirie/bâtiments :

▪ *Travaux :*

Réhabilitation du logement : certains petits aspects techniques du dossier du bureau d'études ont été revus à la demande des élus.

ALEC 01 a adressé un rapport simplifié suite à son passage du 10 novembre, intervention destinée à un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

▪ *Urbanisme :*

Suite à premier atelier le 23 novembre, un second s'est tenu ce jour animé par le CAUE et avec la participation de notre urbaniste.

◆ Commission communication :

Le bulletin partira à l'impression cette fin de semaine, pour une distribution en fin d'année. En même temps seront distribués le nouveau calendrier de ramassage des bacs, la lettre du Syndicat de la Reyssouze et le bulletin Natura 2000.

La page facebook fonctionne bien.

Le site internet bénéficiera un nouvel hébergement au 1^{er} janvier 2018.

◆ Commission associations/fleurissement :

La création d'une association est prévue chargée de l'organisation d'une exposition d'art contemporain dans le village, les 7 et 8 juillet 2018. Cette manifestation devrait avoir lieu tous les 2 ans sur la commune.

29 colis de fin d'année sont à distribuer aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pas participé au repas des anciens du 2 décembre.

❖ Questions diverses :

Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier à 11h.

Les vœux du conseil municipal aux agents communaux se tiendront le vendredi 12 janvier à 19h.

Natura 2000 a réuni son comité de pilotage. Cette organisation ne possède pas de structure juridique propre mais était jusqu'à présent portée par le Syndicat des Eaux du Suran. Ce sera désormais CA3B qui portera cet organisme. Parmi ses objectifs : la protection des pelouses sèches à orchidées, avec 3 zones sur notre commune.

Une réunion s'est déroulée le 5 décembre à la préfecture concernant les énergies renouvelables et la transition énergétique, avec une présentation des dispositifs présents sur le territoire. La commune de Revonnas ne peut bénéficier de projet d'éoliennes en raison du plan de servitudes de l'aérodrome de Bourg en Bresse.

Le syndicat de la Reyssouze fera une animation à l'école sur le thème de l'interdiction de l'utilisation des pesticides.

Le 6 décembre, la commission d'attribution de logement de Bourg Habitat a proposé d'affecter 2 logements vacants du lotissement de la Verchère, un T3 et un T4.

La commune de Ceyzériat a fait savoir qu'elle procédait à la révision de son PLU.

L'école de musique de la Vallière compte parmi ses élèves, 30 enfants et adultes de Revonnas. A ce titre Revonnas est la seconde commune la mieux représentée.